



Extrait du Registre des Délibérations  
de la Commune de Villemandeur  
séance du Mardi 17 Octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 24/10/2023  
Et  
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à l'entrée de la Mairie le 10/10/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mm GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mm PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPONI Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mm MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mm ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAU Laurent à M. PRIGENT André

**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DE MEDTS Michelle

2023-067 – VENTE PAR VALLOIRE HABITAT DE 4 LOGEMENTS RUE ALPHONSE DAUDET

Vu le courrier en date du 17 août 2023 par lequel Valloire Habitat a informé Madame la Préfète de sa décision de vendre 4 logements situés au 32 et 36 rue Alphonse Daudet,

Vu l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Valloire Habitat du 14 décembre 2022 autorisant la mise en vente de logements,

Considérant que Madame la Préfète sollicite l'avis du Conseil Municipal de la commune de Villemandeur en sa qualité de commune d'implantation et en application de l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, sur cette demande d'autorisation d'aliéner,

Considérant que la commune de Villemandeur est déficitaire en matière de logements sociaux et que la vente de ces logements en diminuerait le quota et impliquerait leur remplacement par cinq nouveaux logements sociaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'aliéner,
- De transmettre la présente délibération à Madame La Préfète.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/10/2023



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Michelle DE MEDTS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr